

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à huis clos à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le vingt-quatre juin deux mil vingt et un et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Installation d'un nouveau Conseiller municipal en lieu et place de feu Madame PONCET,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2021,
- Communications,
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - o décision 2021-16 : Capture et prise en charge d'animaux errants, ramassage de cadavres et d'animaux sur le domaine public,
 - o décision 2021-17 : Levé topographique square Raymond Bézard et place de l'Aubette,
 - o décision 2021-18 : Tarification pour les séjours été 2021,
 - o décision 2021-19 : Réalisation de l'inventaire, du diagnostic et du plan de gestion du patrimoine arboré,
 - o décision 2021-20 : Renouvellement du contrat de maintenance pour neuf terminaux de géo-verbalisation électronique Municipol GVe,
 - o décision 2021-21 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
 - o décision 2021-22 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
 - o décision 2021-23 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « Sauvetage Secouriste du Travail (SST) »,
 - o décision 2021-24 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « CACES R482 Catégorie F initiale »,
 - o décision 2021-25 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « EPI Incendie initiale »,
 - o décision 2021-26 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « MMP95 les nouvelles règles applicables aux six CCAG en 2021 »,
 - o décision 2021-27 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « EPI Incendie initiale »,
 - o décision 2021-28 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « AIPR Concepteur initiale »,
 - o décision 2021-29 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « CACES R482 Catégorie A initiale »,
 - o décision 2021-30 : Construction d'un city stade quai de l'Arquebuse (3 lots),

- o décision 2021-31 : SUBVENTION DETR 2021 - Sécurisation des systèmes d'informations,
 - o décision 2021-32 : SUBVENTION DETR 2021 – Columbarium,
 - o décision 2021-33 : Contrôle et maintenance des alarmes anti-intrusion dans les bâtiments communaux,
 - o décision 2021-34 : Nettoyage et dégraissage des réseaux d'extraction des cuisines et des tourelles équipant les bâtiments communaux,
 - o décision 2021-35 : Subvention Quartiers d'été 2021 Conseil départemental 78,
 - o décision 2021-36 : Entretien et maintenance des systèmes de climatisation de la ville de Meulan-en-Yvelines,
 - o décision 2021-37 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « Formation continue PSC1 recyclage » 23-06-2021,
 - o décision 2021-38 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « Formation continue PSC1 recyclage » 30-06-2021,
 - o décision 2021-39 : Fixation des tarifs pour la saison culturelle 2021-2022,
 - o décision 2021-40 : Subvention "L'été culturel en Ile-de-France" 2021 - DRAC.
- Délibérations :
 - 12889 Modification du tableau des effectifs - transformations de postes,
 - 12890 Modification du tableau des effectifs - créations de postes,
 - 12891 Modification du cycle de travail annualisé des agents du pôle sport,
 - 12892 Recrutement et rémunération de vacataires - pôle jeunesse et sport,
 - 12893 Adoption du règlement intérieur de formation des agents,
 - 12894 Adoption du règlement intérieur de formation des élus,
 - 12895 Régime indemnitaire de la filière Police municipale,
 - 12896 Adhésion à la convention OSTRAL - médecine professionnelle,
 - 12897 Compte de gestion 2020,
 - 12898 Compte administratif 2020,
 - 12899 Affectation du résultat 2020 de la commune,
 - 12900 Budget supplémentaire 2021,
 - 12901 Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2021 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,
 - 12902 Concession de service public pour le marché de plein vent,
 - 12903 Avenant 2 - Concession de service public pour l'exploitation du Multi-Accueil de Meulan-en-Yvelines - concessionnaire Crescendo
 - 12904 Participation obligatoire des écoles privées sous contrat du territoire communal,
 - 12905 Autorisation de signature du compromis de vente THEOP Pré-Carpentier
 - 12906 Mise en œuvre du dispositif Yes+ « second semestre 2021 » destiné à lutter contre l'isolement des personnes âgées.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Patrick DACNENBERGHEN	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD			X	M. GASCHET	
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Brahim MEKERRI			X	M. DACNENBERGHEN	
Mme	Anne-Claire KNYSZ-CESSOU	X				
M.	Denis GASCHET	X				
Mme	Dominique MESLET			X	M. GRILLET	
M.	Gilles DAENEN	X				
Mme	Christine NUNES-MANSO	X				
M.	Jonathan DROY			X	Mme KNYSZ-CESSOU	
Mme	Myriam EL BAI	X				
M.	Gwenaël PERONNET	X				
Mme	Patricia ALBONETTI	X				
M.	Rabah DRISSI	X				
Mme	Myriam MALEVRE	X				
M.	Jean-Pierre GRILLET	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
Mme	Gwenaële GUILLO	X				
Mme	Céline RAMPERSAN	X				
M.	Francis LEGOUINI-HENRY	X				
Mme	Hélène Marie PICKEN	X				
M.	Thibault TOURNIER			X	Mme BARBEROT	
Mme	Peggy BARBEROT	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 24

votants : 29

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

Une minute de silence est respectée en hommage à Martine PONCET, Adjoint au Maire délégué à la culture et au patrimoine, décédée en cours d'exercice de son mandat.

Madame Florence QUILLET est installée en qualité de Conseiller municipal en lieu et place de feu Madame PONCET.

Madame le Maire soumet le procès-verbal du 14 avril 2021 au vote. Il est adopté par 29 voix pour.

Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (Stéphanie PRIGENT)

- o décision 2021-16 : Capture et prise en charge d'animaux errants, ramassage de cadavres et d'animaux sur le domaine public,
- o décision 2021-17 : Levé topographique square Raymond Bézard et place de l'Aubette,
- o décision 2021-18 : Tarification pour les séjours été 2021,
- o décision 2021-19 : Réalisation de l'inventaire, du diagnostic et du plan de gestion du patrimoine arboré,
- o décision 2021-20 : Renouvellement du contrat de maintenance pour neuf terminaux de géo-verbalisation électronique Municipol GVe,
- o décision 2021-21 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
- o décision 2021-22 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
- o décision 2021-23 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « Sauvetage Secouriste du Travail (SST) »,
- o décision 2021-24 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « CACES R482 Catégorie F initiale »,
- o décision 2021-25 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « EPI Incendie initiale »,
- o décision 2021-26 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « MMP95 les nouvelles règles applicables aux six CCAG en 2021 »,
- o décision 2021-27 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « EPI Incendie initiale »,
- o décision 2021-28 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « AIPR Concepteur initiale »,
- o décision 2021-29 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « CACES R482 Catégorie A initiale »,
- o décision 2021-30 : Construction d'un city stade quai de l'Arquebuse (3 lots),
- o décision 2021-31 : SUBVENTION DETR 2021 - Sécurisation des systèmes d'informations,
- o décision 2021-32 : SUBVENTION DETR 2021 – Columbarium,
- o décision 2021-33 : Contrôle et maintenance des alarmes anti-intrusion dans les bâtiments communaux,
- o décision 2021-34 : Nettoyage et dégraissage des réseaux d'extraction des cuisines et des tourelles équipant les bâtiments communaux,
- o décision 2021-35 : Subvention Quartiers d'été 2021 Conseil départemental 78,
- o décision 2021-36 : Entretien et maintenance des systèmes de climatisation de la ville de Meulan-en-Yvelines,
- o décision 2021-37 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « Formation continue PSC1 recyclage » 23-06-2021,
- o décision 2021-38 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « Formation continue PSC1 recyclage » 30-06-2021,
- o décision 2021-39 : Fixation des tarifs pour la saison culturelle 2021-2022,
- o décision 2021-40 : Subvention "L'été culturel en Ile-de-France" 2021 - DRAC.

12889 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TRANSFORMATIONS DE POSTES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 5 abstentions
(Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-
HENRY, Hélène Marie PICKEN) :

- **DECIDE** d'approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :
 - Suppression du poste suivant :
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet
 - Création du poste suivant :
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35^{ème})

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée et sous réserve de l'article 34 de la présente loi, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

L'agent recruté sera engagé en contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent recruté sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

12890 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS DE POSTES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 5 abstentions
(Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-
HENRY, Hélène Marie PICKEN) :

- **DECIDE** d'approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Créations de postes suivants :

 - 2 postes de gardien-brigadier à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

12891 : MODIFICATION DU CYCLE DE TRAVAIL ANNUALISÉ DES AGENTS DU PÔLE SPORT

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 5 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-HENRY, Hélène Marie PICKEN) :

- **DECIDE**, à compter du 1^{er} septembre 2021, de modifier le cycle de travail annuel basé sur l'année scolaire pour les agents du pôle sport comme suit :

Période scolaire	Période hors période scolaire
36 semaines scolaires à 34h00 hebdomadaires,	- 6 semaines à 47 h 30 hebdomadaires, soit 285 heures, - 1 semaine à 45 h, - 3 jours à 09 h 30, soit 28 h, - 24 h 30 travaillées dédiées aux réunions et réparties sur le temps scolaire et les vacances scolaires
TOTAL : 1 224 heures	TOTAL : 383 heures

12892 : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE VACATAIRES – POLES JEUNESSE ET SPORT

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** le Maire à procéder au recrutement d'agents vacataires pour réaliser les missions indiquées ci-dessous et fixer les taux de vacation correspondants :

Taux horaire ou journalier (euros)	Profil du vacataire
21€/heure	Animateur sportif diplômé pour l'école municipale des sports Brevet d'état + STAPS
15,26€/heure	Animateur sportif non diplômé pour l'école municipale des sports - en cours de formation professionnelle ou universitaire
145,00€/jour	Animateur sportif durant les semaines sportives
15,26€/heure	Animateur jeunesse diplômé BAFA
17,00€/heure	Animateur jeunesse diplômé Brevet d'Etat professionnel
11,03€/heure	Animateur jeunesse non diplômé – en cours de formation professionnelle ou universitaire

- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

12893 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE FORMATION DES AGENTS

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur de formation des agents tel qu'annexé à la présente délibération.

12894 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE FORMATION DES ELUS

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 5 contre (Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-HENRY, Hélène Marie PICKEN) :

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur de formation des élus tel qu'annexé à la présente délibération.

12895 : REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 5 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-HENRY, Hélène Marie PICKEN) :

- **DECIDE** d'instaurer le régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale tel que proposé ci-dessus ;
- **PRECISE** que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de références ;
- **ABROGE** les délibérations précédentes fixant les conditions d'attribution du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

12896 : ADHESION A LA CONVENTION OSTRAL – MEDECINE PROFESSIONNELLE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ayant été consulté,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Ville de Meulan-en-Yvelines au service Interentreprises de santé au travail OSTRAL ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée par OSTRAL annexée à la présente délibération ;
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

12897 : COMPTE DE GESTION 2020

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 5 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-HENRY, Hélène Marie PICKEN) et 2 voix contre (Peggy BARBEROT et Thibault TOURNIER) :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune dressé par le comptable public pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12898 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Cécile ZAMMIT-POPESCU, Maire, ne prenant pas part au vote,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 7 contre (Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-HENRY, Hélène Marie PICKEN, Peggy BARBEROT et Thibault TOURNIER) :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **ARRETE** à la somme de 3 760 514,90 €, le résultat global de clôture ;
- **ARRETE** un résultat excédentaire de fonctionnement de 1 446 628,50 € ;
- **ARRETE** à la somme de 2 313 886,40 €, comme excédent d'exécution de la section d'investissement ;
- **ARRETE** à la somme en dépense de 26 818,11 €, comme solde des restes à réaliser d'investissement,
- **ARRETE** un résultat excédentaire d'investissement de 2 313 886,40€,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et crédits annulés.

12899 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA COMMUNE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 7 contre (Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-HENRY, Hélène Marie PICKEN, Peggy BARBEROT et Thibault TOURNIER) :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de la manière suivante :
 - excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) 1 446 628,50 €,
 - excédent d'investissement reporté (compte R-001) 2 313 886,40 €.

Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

12900 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 7 contre (Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-HENRY, Hélène Marie PICKEN, Peggy BARBEROT et Thibault TOURNIER) :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2021, tel que présenté ci-dessous :

Toutes sections confondues, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 4.029.710,34 €.

L'excédent de fonctionnement repris au budget supplémentaire permet d'abonder, outre les restes à réaliser et la reprise du résultat, les crédits suivants :

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BS
002	Résultat reporté	1 448 544,94 €
70	Produits des services, domaine et vente	-12 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	143 122,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00 €
	TOTAL	1 591 666,94 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BS
011	Charges à caractère général	1 139 025,58 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 188,13 €
65	Autres charges de gestion courante	60 453,23 €
67	Charges exceptionnelles	192 000,00 €
	TOTAL	1 591 666,94 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BS
001	Solde d'exécution positif reporté	2 313 886,40 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 262,00 €
16	Emprunts	-453 068,72 €
RAR	Reste à réaliser	110 895,00 €
	TOTAL	1 984 974,68 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BS
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	76 000,00 €
23	Immobilisation en cours	1 767 261,57 €
RAR	Reste à réaliser	137 713,11 €
	TOTAL	1 984 974,68 €

12901 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2021 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 5 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-HENRY, Hélène Marie PICKEN) et 2 voix contre (Peggy BARBEROT et Thibault TOURNIER) :

- **ADOPTÉ** le rapport de CLECT 2021 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise ;
- **PRÉCISÉ** qu'en cas d'adoption du rapport de CLECT par les communes membres de l'EPCI, selon les conditions de majorités définies par l'article 1609 nonies C, il sera transmis au président de la Communauté urbaine, pour proposition de fixation des attributions de compensation définitives.

12902 : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MARCHÉ DE PLEIN VENT

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Stéphanie PRIGENT ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **APPROUVE** le choix de la société SOMAREP en tant que concessionnaire du marché de plein vent de Meulan-en-Yvelines ;
- **APPROUVE** les termes du contrat de concession de service public et ses annexes ;
- **AUTORISE** l'exécutif à signer le contrat de concession de service public avec la société SOMAREP.

12903 : AVENANT 2 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL DE MEULAN-EN-YVELINES - CONCESSIONNAIRE CRESCENDO

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Patrick DACNENBERGHEN ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** l'exécutif à signer l'avenant 2 au contrat de concession de service public d'exploitation du multi-accueil avec l'association CRESCENDO, et tous les documents en lien avec cet avenant 2.

12904 : PARTICIPATION OBLIGATOIRE DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Véronique KERSTEN ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 5 contre (Stéphane GAUTHIER, Gwenaëlle GUILLO, Céline RAMPERSAN, Francis LEGOUINI-HENRY, Hélène Marie PICKEN) :

- **DECIDE** de retenir les montants suivants pour la participation obligatoire aux écoles privées sous contrat du territoire communal :
 - 944,66€ pour un enfant en maternelle,
 - 289,43€ pour un enfant en élémentaire ;
- **DECIDE** que la présente délibération s'applique pour la rentrée scolaire 2020-2021 ;
- **PRECISE** qu'en petite section de maternelle, seuls les élèves ayant 3 ans le jour de la rentrée ou au plus tard le 31/12/2020 seront comptabilisés.

RETRAIT DE DÉLIBÉRATION « 12905 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE THEOP PRE-CARPENTIER »

12905 : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF YES + « SECOND SEMESTRE 2021 » DESTINÉ A LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGÉES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Véronique KERSTEN ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention pour la mise en œuvre du dispositif YES+ "second semestre 2021" destiné à lutter contre l'isolement des personnes âgées ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs, juridiques, financiers afférents à cette opération.

Questions orales

Groupe Unis Pour Notre Ville

Question posée par Hélène-Marie PICKEN :

« Madame le Maire, vous avez été interpellée dernièrement par les habitants de l'Île du Fort, proches de la Place Létang, concernant l'emplacement d'un mât de vidéoprotection et l'abattage (sans concertation) des prunus dénaturant grandement cette place. Dans un courrier daté du 09 juin dernier, vous leur répondez que les derniers aménagements sont réalisés dans le cadre d'un projet global.

Les habitants concernés peuvent-ils avoir des informations sur ce projet global ? Concernant la vidéoprotection, serait-il possible de connaître ses objectifs, et ce qui a motivé le choix de cet emplacement ? Quant à l'état déclinant de ces arbres, pouvez-vous leur communiquer un diagnostic plus précis ? Enfin, une rencontre avec les habitants de l'Île du Fort pourrait-elle être envisagée afin d'échanger sur d'éventuels choix sur ce projet global ? Ce sujet mérite un dialogue avec les citoyens concernés, dialogue qui pourra vous éclairer dans vos choix futurs sur ce dossier. »

Madame le Maire répond que l'île du Fort faisant partie du périmètre du dispositif « Action Cœur de Ville », les habitants seront bien évidemment consultés en ce qui concerne les projets d'aménagement. Elle rappelle que l'objectif du déploiement de la vidéoprotection est une couverture totale du territoire communal en trois phases et que le Fort en fait partie. Elle ajoute que ce ne sont pas les habitants qui décident des lieux d'implantation des caméras. Concernant les prunus, elle indique qu'ils existent encore dans plusieurs secteurs, sur le quai de l'Arquebuse ou sur le quai Albert Joly, mais que tous présentent des signes de fragilité dus à des coupes drastiques durant des années.

Question posée par Céline RAMPERSAN :

« Le centre-ville s'est fait peau neuve ces dernières années. L'action cœur de ville contribue et contribuera grandement à sa mise valeur. Mais qu'en est-il du quartier du Paradis laissé l'abandon ? Constat accablant des habitants lors de la brocante du Paradis le 6 juin dernier. Les Meulanais ont pu constater des parterres en friches. Belle image du quartier. Et qu'en est-il de la sécurité dans ce secteur ? Nous pourrions nous poser la question au vu des rodéos sauvages et attaques au mortier contre les forces de l'ordre vendredi 18 juin sur le quartier. »

Madame le Maire rappelle que tous les espaces verts du quartier du Paradis sont entretenus par la copropriété et le bailleur qui en sont propriétaires, mais que la Ville a proposé de s'occuper du fleurissement à certains endroits. Elle précise que les parterres devant les commerces ont été traités, mais avec du retard en raison d'un absentéisme important au sein du service Espaces verts. Concernant la sécurité, elle répond que tous les quartiers sont sous tension et subissent les mêmes phénomènes, les forces de l'ordre ayant interdiction d'arrêter les deux-roues motorisés lorsqu'ils roulent. Elle indique toutefois que la commune de Meulan, outre un CLSPD, un service de police municipale et un système de vidéoprotection, bénéficie d'un partenariat privilégié avec le commissariat des Mureaux et d'une présence policière importante sur le quartier.

Groupe Retrouver Meulan

Questions posées par Peggy BARBEROT :

« Quel sera le quota de logements sociaux dans le projet Green City ? »

Madame le Maire rappelle la loi : tout programme immobilier dans une commune n'ayant pas 30% de logements sociaux, Meulan étant à 29%, doit proposer 30% de logements sociaux. Elle précise que pour le projet en question, cela correspond à une dizaine de logements.

« Les Meulanais seront-ils prioritaires pour ces logements ? »

Madame le Maire répond qu'il n'est pas légal de prioriser les demandeurs meulanais de façon générale et indique qu'il n'y a pas de contingent communal dans le programme concerné.

Le Conseil municipal prenant fin à 22h10, Madame le Maire lève la séance.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 1^{er} juillet 2021,

Le Maire,
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O,
Conseiller départemental des Yvelines,



Cécile ZAMMIT-POPESCU